

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **29 (1982)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fice fédéral a élaboré, en collaboration avec la Direction générale des PTT, une documentation concernant la mise à disposition d'installations de télécommandes pour les sirènes. Le matériel de protection civile fourni aux

communes et aux établissements représentait au total 3200 (2300) tonnes réparties sur 11 500 (11 000) livraisons. Les montants remboursés à la Confédération se sont élevés à 16 (20,2) millions de francs.

IV. Instruction

Activité dans le domaine de l'instruction

	1980 ¹	1981 ²	Augmentation en pour cent
Cours, exercices et rapports	7 500	7 900	5,3
Participants	266 159	300 200	12,8
Jours de service	633 990	750 500	18,4

¹ Chiffres réels ² Estimation

L'office fédéral a élaboré jusqu'à présent les documents relatifs à l'instruction de base de 90% des personnes astreintes à servir dans la protection civile. Il faut maintenant que cette instruction soit prise en charge et mise en pratique par les cantons et, avec leur entremise, par les communes. La lacune de 10% qui subsiste en ce qui concerne les documents relatifs à la formation de spécialistes des cadres moyens et supérieurs devrait être comblée jusqu'en 1984. Ainsi, des mesures préparatoires ont été prises dans des cours combinés d'état-major: les chefs locaux et les chefs de service seront, dès 1984, initiés systématiquement aux principes du travail d'état-major.

En collaboration avec les responsables des cantons, un groupe de travail

spécial a étudié une nouvelle réglementation des conditions d'admission aux cours pour chefs locaux, qui fait l'objet des prescriptions provisoires concernant l'accomplissement et l'organisation des cours de la protection civile. En outre, l'activité de ce groupe de travail a porté sur l'élaboration de principes et de documents qui doivent servir à l'amélioration des exercices (cours de répétition) organisés chaque année dans les cantons et les communes.

V. Information

Afin d'informer la population sur les préparatifs personnels qui s'imposent et sur le comportement à adopter lors de l'installation dans un abri, un aide-mémoire de la protection civile a été élaboré; des essais ont été faits pour déterminer s'il donnait satisfaction. Il est prévu de le remettre à chaque ménage l'année prochaine, ce qui permettra d'améliorer le niveau de l'information de la population en matière de protection civile.

Le service de documentation, rattaché au service d'information, est sollicité de plus en plus souvent par des personnes et des organes de Suisse et de l'étranger. Le rendement de ce service devrait pouvoir être encore amélioré, grâce à son prochain rattachement au système Midonas (ou militärisches Dokument-Nachweis-System) du service central de documentation du DMF. Ce système est basé sur le traitement électronique des données.

La protection civile a étroitement collaboré avec l'armée lors des fêtes commémorant le cinquième anniversaire de l'entrée des cantons de Fribourg et de Soleure dans la Confédération, à l'occasion du Comptoir Suisse de Lausanne ainsi que de la Foire Suisse d'Echantillons. En outre, l'office a participé, avec le concours de l'association de protection civile de Saint-Gall et d'Appenzell à une expo-

sition à l'Olma de Saint-Gall; il a aussi pris part à quelque 70 expositions locales et régionales de protection civile. Grâce à trois nouveaux courts métrages, le service des conférences a pu diversifier ses activités.

VI. Exercices communs de l'armée et de la protection civile

En étroite collaboration avec l'Office central de la défense, des représentants de l'office fédéral ont apporté leur concours à la préparation et à la conduite de sept (huit) exercices combinés d'état-major, organisés par des états-majors cantonaux de conduite et des états-majors d'arrondissements territoriaux.

VII. Inspections

Des vérifications portant sur les préparations dans le domaine de la mise sur pied et de l'entretien des constructions et du matériel, ainsi que sur les systèmes de contrôle ont été effectuées dans 109 (103) organismes de protection de 15 (17) cantons.

Le résultat des contrôles montre qu'en général les autorités communales prennent de plus en plus conscience de leur responsabilité en ce qui concerne l'état de préparation à l'intervention de leurs organisations de protection civile, qu'elles font des efforts dans ce domaine et qu'elles accordent le soutien nécessaire à leurs chefs locaux.

VIII. Relations avec l'étranger

Le vif intérêt manifesté par l'étranger pour la protection civile suisse n'a pas fléchi pendant l'exercice. A la suite de nombreuses demandes, l'office fédéral a organisé de nouveau trois journées d'information au cours desquelles des spécialistes, venus de huit pays d'Europe, ont été initiés aux principes appliqués en matière de constructions de protection civile en Suisse. En outre, 29 (40) délégations en provenance de 10 (16) pays ont visité la Suisse afin de s'informer sur l'organisation de la protection civile suisse. Cette année, les visites étaient surtout destinées à la réalisation de reportages de la radio, de la télévision et de la presse.

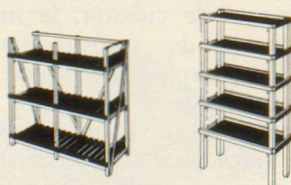
IX. Commission d'étude pour la protection civile

La commission d'étude pour la protection civile s'est essentiellement occupée de l'élaboration du rapport intermédiaire sur la conception 1971 de la protection civile; elle a également traité du plan directeur de la production de places protégées ainsi que de la révision des instructions techniques pour la construction d'abris privés (ITAP 66).

JETZT

für Krisenzeit vorsorgen!

Nur wenn Sie **jetzt** das notwendige Material für Liegebetten und Gestelle in Ihrem Luftschuttkeller einlagern, können Sie in Krisenzeiten den Luftschuttkeller als Notwohnung auch wirklich benutzen.



Verlangen Sie deshalb **jetzt** Prospekte und Preisliste für Zivilschuttbetten und Vorratsgestelle (zum selber bauen) bei

Trippel AG, Holzbau

Sägenstrasse 79
7001 Chur, Telefon 081 22 84 41